

UNIVERSITE MENTOURI DE CONSTANTINE
FACULTE DE MEDECINE B.BENSMAIL
SERVICE DE MEDECINE LEGALE
CONTROLE DE PHARMACIE
CONSTANTINE, LE 09/01/2014

1/ La déontologie médicale est :

- BC
D
- a) un aspect technique des sciences médicales
 - ☒ b) la morale de la profession médicale ✓✓
 - ☒ c) la science de ce qu'il faut faire ✓✓
 - ☒ d) un ensemble de principes et de règles que tout pharmacien doit observer ✓✓
 - e) la science de ce qu'il faut apprendre
- ~~abcd~~

2/ Le conseil de déontologie médicale :

- BE
- a) est un organe composé de professionnels de la santé et de juristes
 - ☒ b) est un organe chargé de défendre les sciences médicales ✓✓
 - c) est un organe chargé de défendre les corps médical et paramédical
 - d) est un organe chargé de défendre les pharmaciens
 - ☒ e) est appelé également conseil de l'ordre ✓✓
- ~~abcde~~

3/ Le conseil de déontologie médicale est :

- A
- ☒ a) est un organe élu à bulletin secret ✓✓
 - b) est un organe composé d'éléments élus et d'éléments désignés
 - c) est un organe désigné par le ministère de la justice
 - d) un organe désigné par le ministère de la santé
 - e) un organe désigné par la direction de la santé de wilaya
 - f)
- 30-11

4/ Parmi les commissions du conseil de déontologie médicale, il existe :

- BC
E
- a) la commission des affaires pénales
 - ☒ b) la commission de discipline ✓✓
 - ☒ c) la commission de démographie médicale et statistiques ✓✓
 - d) la commission des études médicales
 - ☒ e) la commission de déontologie médicale ✓✓
- 10-11-12

5/ Le conseil de déontologie régional de Constantine concerne les wilaya de :

- AC
D
- ☒ a) Constantine ✓
 - b) Annaba
 - ☒ c) Jijel ✓
 - ☒ d) Mila ✓
 - e) Batna
- 5-11-12

ResiPharmaTM

6/ En cas de catastrophe le pharmacien :

- B
- a) Ne peut quitter son poste qu'après entente avec les pharmaciens du voisinage
 - ☒ b) Ne peut quitter son poste qu'après accord écrit des autorités ✓✓
 - c) Peut quitter son poste après accord verbal des autorités
 - d) Peut quitter son poste s'il trouve un remplaçant
 - e) Peut quitter son poste si l'officine d'en face reste ouverte
- 10-11-12

7/- Les prescriptions sont des actes médicaux permettant la poursuite de la thérapeutique, elles concernent :

- ☒ a) les substances médicamenteuses, ✓✓
- ☒ b) les actes paracliniques (radiologie, biologie...), ✓✓
- ☒ c) les actes paramédicaux (kinésithérapie, soins infirmiers...), ✓✓
- ☒ d) les règles hygiéno-diététiques, ✓
- ☒ e) la fourniture de matériels (cannes anglaises, fauteuils roulants, appareils aérosols...), ✓✓

7 - abcde

8/- Les grands principes de prescription pour certaines substances médicamenteuses figurent dans :

- ☒ a) code de déontologie, ✓✓
- ☒ b) code de la santé publique ✓✓
- c) code civil
- d) code de la sécurité sociale
- e) code de la route

8 - ab

9/- Les médicaments sont classés en 3 catégories :

- ☒ a) Liste I - Les boîtes portent un cadre rouge. ✓✓
- ☒ a) Liste I.A - Les boîtes portent un cadre bleu. ✓✓
- ☒ c) Liste II - Les boîtes portent un cadre vert. ✓✓
- ☒ B - Les boîtes portent un cadre orange.
- ☒ Les boîtes portent un cadre rouge.

9 - ac

la loi est promulguée

a) président de la république ✓

- c)
- d) par i
- e) par le ministre de la santé

10 - a

ResiPharma[®]

11/- Les produits pharmaceutiques comprennent

- ☒ a) les médicaments. ✓✓
- ☒ b) les réactifs biologiques. ✓✓
- ☒ c) les produits chimiques officieux. ✓✓
- ☒ d) les produits galéniques. ✓✓
- ☒ e) tout produit nécessaire à la médecine humaine ou vétérinaire. ✓

11 - abcde

12/- Les conditions d'exercice de la pharmacie sont :

- ☒ a) le diplôme de pharmacien ✓✓
- ☒ b) l'inscription au conseil de l'ordre ✓✓
- ☒ c) un casier judiciaire propre ✓✓
- ☒ d) la nationalité algérienne ✓✓
- e) la possession d'une officine

12 - abcd

13/- L'inspection de la pharmacie est modifiée et complétée par :

- ☒ a) la loi n°98-09 du 19 août 1998 ✓✓
- b) l'ordonnance n°06-07 du 15 juillet 2006
- c) la loi n°88-15 du 3 mai 1988.
- d) la loi n°90-17 du 31 juillet 1990.
- e) la loi n°95-16 du 12 février 1990.

13 - a

14/- Le secret c'est :

- ☒ a) Ce qui doit être caché ✓✓
- ☒ b) Ce qu'il ne faut pas dire ✓✓
- c) Ce qu'il faut dire
- d) Ce qui ne doit pas être caché
- ☒ e) Le silence sur une chose confiée ✓

14 - abe

15/- Le secret médical

- AC
E
- ☒ a) Représente le respect de la dignité du malade ✓
 - ☐ b) C'est un devoir du malade
 - ☒ c) C'est un devoir du praticien ✓
 - ☒ d) C'est un droit du praticien ✓
 - ☒ e) C'est un droit du malade ✓

15 - a.c.d.?

16/- Le secret médical

- ABC
DE
- ☒ a) Est gardé même après la mort ✓
 - ☒ b) Couvre tout ce que le praticien a entendu ✓
 - ☒ c) Couvre tout ce que le praticien a vu ✓
 - ☒ d) Couvre tout ce que le praticien a compris ✓
 - ☒ e) Couvre tout ce qui a été confié au praticien ✓

16 - a.b.c.d.e

17/- La législation du secret médical est contenue dans

- AC
E
- ☒ a) Le code de déontologie ✓
 - ☐ b) Le code de La route
 - ☒ c) La loi sanitaire ✓
 - ☐ d) Le code de la famille
 - ☒ e) Le code pénal ✓

17 - a.c.e.

ResiPharma[®]

18/- La réquisition

- CE
- ☐ a) Est un ordre émanant de n'importe quelle autorité
 - ☐ b) Est une simple sollicitation du magistrat
 - ☒ c) Est une injonction du magistrat ✓
 - ☐ d) Son exécution est facultative
 - ☒ e) Son exécution est obligatoire ✓

18 - c.e.

19/- La réquisition peut émaner

- ABC
DE
- ☒ a) D'un magistrat ✓
 - ☒ b) D'un procureur ✓
 - ☒ c) D'un wali ✓
 - ☒ d) D'un juge d'instruction ✓
 - ☒ e) D'un officier de police judiciaire ✓

19 - a.b.c.d.e

20/- Le refus d'exécuter une réquisition

- DE
- ☐ a) Constitue une faute simple
 - ☐ b) Ne constitue pas une faute
 - ☐ c) Constitue une faute médicale
 - ☒ d) Expose à des poursuites judiciaires ✓
 - ☒ e) Peut être toléré dans certaines circonstances ✓

20 - d.e